

Le prix du bruit

La croissance économique aux dépens de la santé des citoyens et de l'environnement?



Image tirée de rapport « Le bruit et la santé »¹

Par : John Clarke

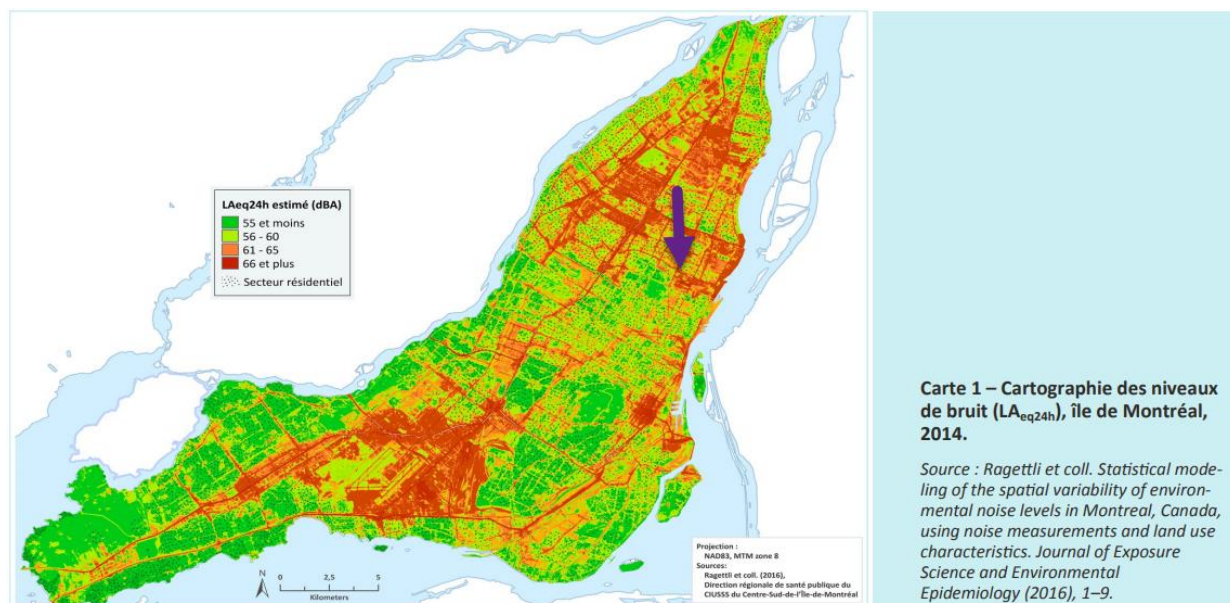
Mémoire présenté dans le cadre de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le secteur Assomption Sud – Longue Pointe.

Avril 2019

¹ http://cremtl.qc.ca/sites/default/files/upload/feuilleter_le_bruit_et_la_sante.pdf

1. Le bruit à Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dépasse déjà les limites

Le bruit dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) dépasse déjà les limites maximales recommandées par l'OMS². Selon une étude de bruit faite en 2014, on voit déjà que la population de MHM est sujette au bruit qui dépasse 55 dba³ en moyenne sur 24h. C'est beaucoup trop. Le bruit a un impact important sur notre santé physique et mentale, et sur notre capacité économique. Le bruit en 2014 a souvent dépassé même les limites plus souples permises par le règlement sur le bruit adopté par l'arrondissement MHM (voir la carte)^{4, 5}.



Les élus de Projet Montréal semblent être d'accord qu'il y a un problème grave, car ils ont promis d'adopter « une politique de bruit efficace »⁶.

En plus, les limites à MHM sont déjà beaucoup moins serrées que dans d'autres arrondissements tels que Rosemont-La Petite Patrie. Selon les règlements, le niveau de bruit maximal permis à l'extérieur (jour) d'une maison en MHM est de 10 dba plus élevé qu'à

² « Night Noise Guidelines for Europe » recommande plutôt un niveau de bruit extérieur la nuit de 40 dba ainsi qu'une limite maximale de 55 dba.

³ Le bruit et la santé est une réalisation du service Environnement urbain et saines habitudes de vie SEUSHV de la Direction régionale de santé publique 2017.

http://cremtl.qc.ca/sites/default/files/upload/feuillelet_le_bruit_et_la_sante.pdf

⁴ http://cremtl.qc.ca/sites/default/files/upload/feuillelet_le_bruit_et_la_sante.pdf

⁵ Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement de c. B-3 Mercier-Hochelaga-Maisonneuve http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P84/3.8_afficherpdf.pdf

⁶ Projet Montréal Programme 2017

https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/projetmontreal/pages/1985/attachments/original/1506441373/Programme_final.pdf?1506441373

Rosemont^{5,8}. On se rappellera qu'une augmentation de 10 dba équivaut à un son 10 fois plus bruyant.⁷

Niveau de bruit permis à l'extérieur du bâtiment d'habitation résidentiel^{5,8}

Arrondissement	Jour 7h à 22h (max)	Nuit (max)
Rosemont-La Petite Patrie ⁸	45 dba	45 dba
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	55 dba (+10 dba)	52 dba (+7 dba)

Les règlements du bruit pour Rosemont-La Petite Patrie sont jusqu'à

10 fois plus sévères

que pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Pourtant, nos élus nous disent que les règlements à Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sont parmi les plus serrés, par rapport aux autres arrondissements.⁹

Je suis père de deux jeunes filles. Ma famille veut profiter du beau temps dans notre cour et dans notre maison avec les fenêtres ouvertes. Mais il n'y a aucun repos du bruit -- le matin, le soir et la fin de semaines nous sommes sujets au bruit de 55dba et plus avec les fréquences très basses qui font vibrer les fondations de nos voisins. Nos voisins aussi nous disent qu'ils doivent fermer leurs fenêtres l'été car le bruit est trop élevé.

Ce n'était pas comme ça il y a quelques années – ce sont des commerces et le Port de Montréal qui augmentent leur capacité sans aucun contrôle par la Ville. Et quand nous posons des questions aux inspecteurs de la Ville, on nous fait comprendre que les commerces paient beaucoup de taxes à la Ville et que nous ne sommes qu'une poignée de citoyens à se plaindre. Les élus aussi n'ont pas le temps nécessaire pour en discuter. En plus d'avoir à convaincre la Ville qu'il y a un problème, la Ville nous empêche d'avancer pour trouver des solutions, car elle doit protéger ses revenus des commerces. Il s'agit d'un conflit d'intérêt.

⁷ <http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/sante-environnementale/bruit-environnemental/caracteristiques-et-mesures-du-bruit-environnemental/>

⁸ Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement de c. B-3 Rosemont La Petite-Patrie http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/webfm_send/2723

⁹ Discussions avec le maire de l'arrondissement et la conseillère municipale du district de Maisonneuve–Longue-Pointe en 2018 et 2019.

Le problème du bruit actuel dans l'arrondissement est déplorable et la Ville semble faire très peu pour améliorer la situation.

2. L'arrondissement a déjà démontré son incapacité à gérer les problèmes de bruit actuels

L'arrondissement a déjà du mal à faire appliquer le règlement actuel sur le bruit, même si ce règlement est beaucoup plus souple que dans d'autres arrondissements. Selon mon expérience personnelle à Viauville, il est extrêmement difficile de faire appliquer le règlement par les commerces en se fiant au système de plaintes de la Ville. Avec une dizaine de voisins, nous avons récemment discuté avec le maire de l'arrondissement en lien avec notre plainte contre une buanderie avoisinante qui dépasse régulièrement les limites de bruit. Le maire et ses collègues nous ont dit à plusieurs reprises que la Ville n'a pas la capacité de poursuivre des commerces pour des infractions de son ou pour des dégâts environnementaux. Voici certaines de leurs réponses :

« Il y a peu d'intervention possible. »

« Il y a des limites à ce qu'on peut faire. »

« Il n'y a pas de solution magique. »

« La capacité de la Ville n'est pas suffisante pour poursuivre. »

Et même si la Ville réussissait à gagner en cour, l'amende serait seulement de 600\$ pour une personne morale¹⁰.

Donc, il existe un problème de bruit et la Ville avoue qu'elle n'a pas la capacité de le régler, malgré l'existence de règlements et de politiques.

¹⁰Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement de c. B-3 Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P84/3.8_afficherpdf.pdf

3. La Ville aurait pu prendre certaines mesures pour convaincre les citoyens de sa bonne volonté en lien avec le bruit engendré par le proposé Écoparc industriel

Dans tout bon débat il faut être capable d'exprimer ce que votre adversaire peut faire pour vous faire changer d'avis. Voici ce que la Ville pourrait faire pour me convaincre:

- Resserrer les seuils de bruit dans la réglementation actuelle. Ne pourrait-on pas suivre l'exemple de Rosemont?
- Créer un portrait sonore à jour qui montre le niveau de bruit actuel dans tout l'arrondissement, afin que les citoyens puissent connaître les sources du bruit, y compris celles qui dépassent déjà les limites. Rendre ces informations disponibles aux citoyens. Selon le maire de l'arrondissement « Au niveau du portrait, c'est essentiel, surtout s'il y a des modifications à l'aménagement, car cela nous permettra de voir les écarts »¹¹
- Agir de façon efficace pour éliminer des problèmes de bruit existants (le Port de Montréal, les commerces industrielles dans les zones résidentielles, etc.)
- Installer des capteurs de son en permanence et partager ces données avec les citoyens de façon continue (comme les infos sur la qualité d'air dans le métro)
- Donner aux citoyens un moyen rapide pour faire des plaintes sur le bruit et de les suivre
- Publier la liste des commerces qui ne respectent pas la réglementation
- Boycoter les commerces qui ne respectent pas la réglementation
- Adopter et appliquer des règlements punitives et efficaces pour persuader les commerces à respecter la réglementation de la Ville
- Promettre qu'aucun école, hôpital, ou institution de santé mentale sera affecté de façon négative par le bruit de ce projet, une fois réalisée et pour les années à venir.
- Communiquer de façon transparente les mesures de mitigation qui seront mises en place dans l'exécution de projet proposé, et le niveau de bruit attendu une fois ces mesures mises en place. Clarifier ce qui sera fait dans le cas où les mesures de mitigation ne suffiraient pas.
- Être plus transparent par rapport au processus de décision pour le projet. Quels élus vont prendre les décisions? Que ces élus soient ouverts aux questions durant le processus.
- Modifier le règlement pour ajouter des zones calmes et des périodes calmes dans l'arrondissement. Présentement à MHM, un commerce peut faire jusqu'à 55 dba de bruit de 7h à 22h, 7 jours sur 7. Il faut réduire le nombre d'heures de bruit maximal à subir par la population, et chercher à minimiser le bruit surtout en fin de semaine et en soirée lorsque les familles retournent à la maison pour profiter du temps dehors.

¹¹ <https://mercier-est.pamplemousse.ca/2018/12/vers-un-centre-integre-des-nuisances%E2%80%89>

4. Malheureusement, les actions posées par la Ville démontrent que le niveau de bruit qui sera engendré par l'Écoparc industriel ne la préoccupe pas.

Malheureusement, la Ville n'a pas posé les actions nécessaires pour me convaincre qu'elle est capable de gérer les problèmes de bruit engendrés par l'Écoparc. Au contraire, les actions et les propos suivants de la Ville nous font croire que la question de bruit ne la préoccupe pas – et surtout à Viauville.

- Le seuil cible retenu par la Ville pour l'analyse acoustique de l'impact potentiel de l'Écoparc industriel est de 55 dba en moyenne sur 24 heures. L'étude ne spécifie pas de niveau de bruit maximal – ce qui est le plus important. Les élus de Projet Montréal ont promis de resserrer les seuils de bruit. Pourtant, dans le cadre de l'Écoparc, on voit qu'il n'est pas question de resserrer les règlements, mais de les assouplir.
- Pendant le processus de planification et de rencontres des « parties prenantes » qui a précédé la consultation publique, les groupes de citoyens concernés ont été exclus. Pourtant, les citoyens sont parmi les parties prenantes les plus importantes.

La Ville a complètement exclu Viauville dans son étude sonore

- Dans son Étude du climat sonore¹²:
 - o La Ville a complètement exclu Viauville. Après tout le travail fait par le groupe Mobilisation 6600, il est vraiment incroyable qu'on ait oublié d'inclure Viauville dans l'étude. Cela nous fait croire que Viauville n'est pas important pour la Ville ou bien que la Ville craint que l'étude mette la lumière sur les problèmes de bruit qu'elle n'arrivera pas à gérer.
 - o La Ville n'utilise même pas les règlements de son de l'arrondissement MHM comme base de référence -- ce qui démontre un manque de compréhension de notre situation locale et de rigueur académique
- Dans sa présentation du 12 mars 2019, la Ville a affirmé que le bruit va très peu augmenter avec l'Écoparc. Pourtant, ils prévoient un pont à 375 mètres des résidences

¹² ÉTUDE DU CLIMAT SONORE DANS LE SECTEUR DE PLANIFICATION ASSOMPTION SUD-LONGUE-POINTE http://ocpm.gc.ca/sites/ocpm.gc.ca/files/pdf/P93/3.4-analyse_acoustique_assomption_sud.pdf

de Viauville (voir carte suivante avec flèche). Les milliers de camions sur ce pont auront certainement besoin de changer de vitesses en montant et de freiner en descendant – l'augmentation de bruit risque d'être épouvantable.

- La Ville propose de faire une autoroute dans un milieu résidentiel et de l'appeler un boulevard.
- La Ville propose d'enlever les arbres qui constituent présentement une barrière de protection contre le bruit actuel. On va planter quelques arbres, mais cela prendra des années avant qu'ils soient assez grands.
- La Ville ne fait pas suffisamment d'efforts pour réduire le bruit du Port de Montréal à Viauville et le bruit continue d'augmenter.
- La Ville a exclu certains détails essentiels tel que la hauteur du pont et les maquettes visuelles.

Prolongement du boulevard de l'Assomption et activités de la STM et de l'Écoparc

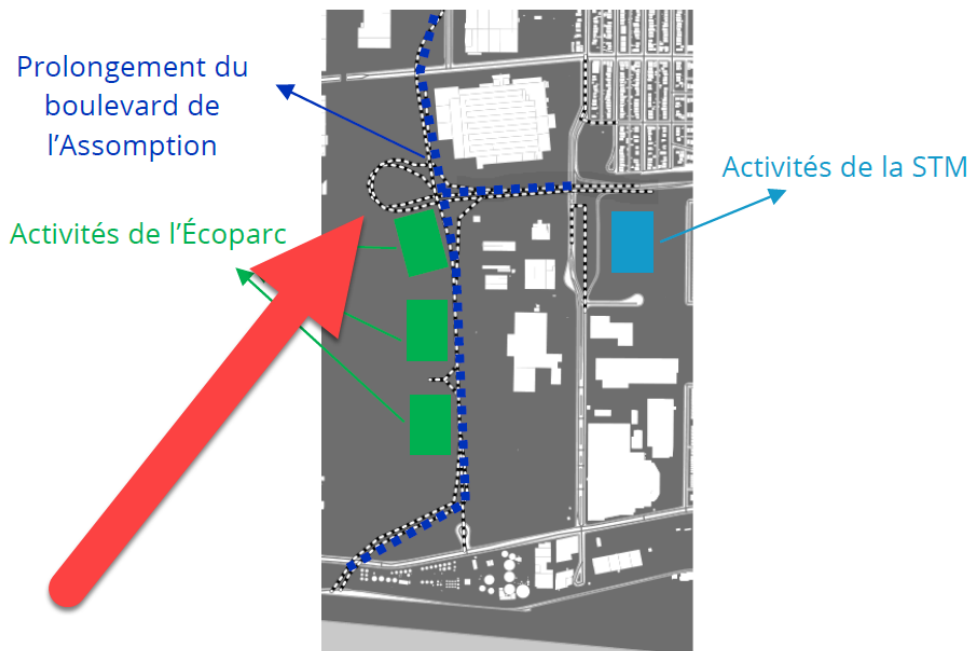


Image du boucle et pont ne montre pas l'impact probable des dizaines de milliers de camions qui vont passer par là chaque jour. On suppose que la hauteur du pont doit être au moins 15 mètres mais l'étude ne le spécifie pas. Error! Bookmark not defined.

- Dans sa présentation du 12 mars 2019, la Ville n'a pas mentionné le fait que le port de Montréal va encore augmenter sa capacité de 250,000 camions par année bientôt¹³. Donc, les routes seront encore plus bruyantes et Le Port de Montréal aussi.

¹³ https://www.port-montreal.com/files/PDF/Communaute/fiche_technique_fr.pdf
<https://www.port-montreal.com/fr/viau2-fr.html>

5. La Ville est très loin d'avoir rassuré les citoyens qu'elle sera en mesure de gérer le bruit engendré par un grand projet industriel

Il est clair pour moi que la Ville n'est pas en mesure de gérer correctement un grand projet industriel dans notre arrondissement. Elle doit d'abord faire ses devoirs dans les quartiers les plus touchés par le bruit, et gagner la confiance de la population par les moyens que j'ai mentionnés.

Pourtant la Ville choisit de proposer un projet qui va accueillir une grande infrastructure industrielle pour venir polluer notre environnement, et ce, avec très peu de réflexion par rapport à l'impact à court, moyen, et long terme sur la santé de la population.

J'ai la forte impression que les élus et les fonctionnaires de la Ville ne voient que le côté de la croissance économique potentiel et qu'ils banalisent les coûts écologiques, l'impact négatif sur la santé publique, et le ternissement de l'image de Montréal que cette « croissance » va amener dans une des parties les plus défavorisées de la ville.

La Ville semble prioriser la croissance économique au détriment de la santé publique dans des quartiers les plus défavorisés

6. Afin de prioriser la santé des êtres humains et de l'environnement, la Ville devrait renoncer à ce projet qui suit un modèle de croissance économique dépassé

J'encourage les élus et les fonctionnaires de la Ville de renoncer à ce projet et de se donner le temps nécessaire pour rêver d'un Montréal qui sera un modèle en matière de promotion d'un environnement sonore sain.¹⁴ La Ville continue à suivre une vision dépassée de la croissance qui est fondée sur l'idée que la croissance nous amène le bien-être. C'est une vision qui nous a amené dans une crise de changement climatique. C'est une vision qui ne valorise pas suffisamment le coût humain et sociale de la croissance économique. En bref, le projet d'Écoparc industriel tel qu'il est présenté est beaucoup trop coûteux pour nous les habitants.

J'exhorte nos élus à imaginer une vision du monde qui ne poursuit pas la croissance économique à tout prix. Investissons à réduire le bruit. Introduisons les zones calmes et les périodes calmes. Imaginons un avenir dans 25 ou 30 ans où nous qui nous suivent nous seront reconnaissants pour ce que nous avons accompli pour la santé physique et mentale de la population de Montréal.

Imaginons un avenir où on ne
poursuit pas la croissance
économique à tout prix

¹⁴ La pollution sonore, un problème de santé publique <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/534987/la-pollution-sonore-un-probleme-de-sante-publique>